

Commune de Roche

Révision du Plan d'affectation communal



Rapport de synthèse de la démarche participative du 28 novembre 2019

17 décembre 2019



Table des matières

Introduction	3
Qu'est-ce qu'une démarche participative ?	3
Thèmes abordés lors de la démarche participative.....	4
Zone village	4
Zone moyenne densité.....	4
Maillage des espaces ouverts et de mobilité douce	5
Méthodologie.....	7
Communication et information.....	7
Démarche participative	7
Synthèse de la démarche participative	9
1. Zone village.....	9
2. Zone de moyenne densité	10
3. Questionnaire.....	10
4. Liaisons de mobilité douce et stationnement.....	11
Synthèse	13
Annexes	14

Le présent document a été produit par le bureau d'aménagement du territoire Repetti sàrl à Montreux dans le cadre de la révision du Plan d'affectation communal.

Pour traiter :

Repetti sàrl
Rue industrielle 16
1820 Montreux
021 961 1356

info@repetti.ch

Introduction

Le plan des zones de la commune de Roche date de 1985. A l'instar de nombreux plans de cette période, il prévoit d'importantes surfaces d'extension de l'urbanisation, en particulier pour des zones résidentielles.

Avec notamment la révision du plan directeur cantonal (PDCn 2008), la modification de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT, 2014), la quatrième adaptation du PDCn entrée en vigueur le 31 janvier 2018 et la révision de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2018), le contexte de l'aménagement du territoire a largement évolué ces dernières années. Ces modifications ont notamment renforcé l'exigence d'un dimensionnement de la zone à bâtir pour répondre au maximum aux besoins démographiques à 15 ans.

Par ailleurs, l'actuel plan général d'affectation de la commune de Roche date du 3 avril 1985. Cette planification est aujourd'hui obsolète en regard de l'évolution du cadre légal, de la préservation du patrimoine, de la protection du paysage et de l'environnement. Dans ce contexte et après plus de 30 ans de croissance, il est dès lors pertinent de procéder à une révision du plan général d'affectation communal et de mettre à jour les bases du développement urbanistique communal.

La Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 1^{er} septembre 2018 stipule que les autorités sont tenues d'informer la population dans le cadre d'un projet d'affectation ainsi que de prévoir une démarche participative lorsque le projet d'affectation a des incidences importantes sur le territoire (art. 2 LATC). Sur cette base, une démarche participative est organisée en lien avec le projet de révision du plan d'affectation communal en invitant la population de Roche.

Cette démarche participative a été organisée le jeudi 28 novembre 2019. Elle avait pour objectif de présenter la vision communale ainsi que l'analyse urbaine à la population et permettre à cette dernière de s'exprimer sur ces premières orientations. Le présent rapport a pour objectif de retranscrire l'organisation du processus de la démarche participative, d'explicitier le déroulement de cette soirée ainsi que de synthétiser les principaux résultats obtenus sur la base des discussions et des données récoltées.

Qu'est-ce qu'une démarche participative ?

Une démarche participative mobilise la population dans un processus d'élaboration d'un projet d'affectation dans le but de cerner ses attentes, pratiques, usages et idées d'aménagement en lien avec le secteur concerné pour les traduire au mieux dans le cadre de la planification, et ce pour autant qu'ils concernent l'intérêt public.

La finalité de la démarche est de fournir aux urbanistes et à la Municipalité un maximum d'informations en provenance des habitants et usagers du site, leurs permettant alors de réaliser le projet le plus adéquat à son contexte, tout en gardant à l'esprit que le projet final sera réalisé par des professionnels.

La démarche participative ne consiste ainsi pas en une prise de décision définitive en elle-même ou une remise en question du pouvoir décisionnel traditionnel. En effet, la démarche participative organisée à Roche ne consiste pas à produire de manière collective un projet, mais à prendre connaissance des problématiques et spécificités du site et d'entendre les attentes des personnes concernées. De plus, toutes les thématiques ne sont pas abordables dans une démarche participative : beaucoup sont régies par des outils règlementaires ou légaux relevant de décisions des autorités cantonales et communales ou du maître d'ouvrage.

La démarche participative vise également à sensibiliser la population aux enjeux en lien avec l'aménagement du territoire ainsi qu'à l'informer sur la réglementation en vigueur et les procédures liées.

Dans la mesure du possible, les résultats de la présente démarche participative seront intégrés dans la planification en cours.

Thèmes abordés lors de la démarche participative

La démarche participative mise en place lors de la soirée du 28 novembre 2019 avait pour objectif de traiter les trois thématiques suivantes :

- la zone village ;
- la zone moyenne densité ;
- le maillage des espaces ouverts et de mobilité douce.

Zone village

Le village de Roche présente une trame typique de village-rue curviligne composée d'un réseau d'étroites ruelles latérales. La typologie des constructions reflète un caractère rural issu de l'occupation historique des bâtiments en lien avec l'agriculture et présente une valeur patrimoniale intéressante. La zone village, discutée dans le cadre de la démarche participative, correspond approximativement au périmètre construit de l'inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS). A ce titre, le village de Roche est considéré d'importance régionale selon l'ISOS.

Le tissu bâti villageois définit un front de rue irrégulier caractérisé par de multiples retraits par rapport à la rue et aux espaces privatifs situés à l'intérieur des îlots. Les différentes constructions qui composent ce secteur correspondent à un volume architectural qui fait l'objet d'un traitement différencié par rapport au volume voisin, tant au niveau de la forme des toitures, de la volumétrie des constructions et du traitement des façades (ouvertures, teintes, etc.).

Les façades des bâtiments de la zone village sont caractérisées, côté rue, par leur composition soulignant un traitement différencié entre le soubassement et la partie supérieure de la façade. De plus, les façades présentent une proportion de vide plus importante au rez-de-chaussée (activités / garage / anciennes écuries et granges) que dans les étages (habitation). Finalement, les façades sont majoritairement composées de couleurs traditionnelles du bâti villageois de la région (ocre, jaune, rose, nuances de gris et de blanc).

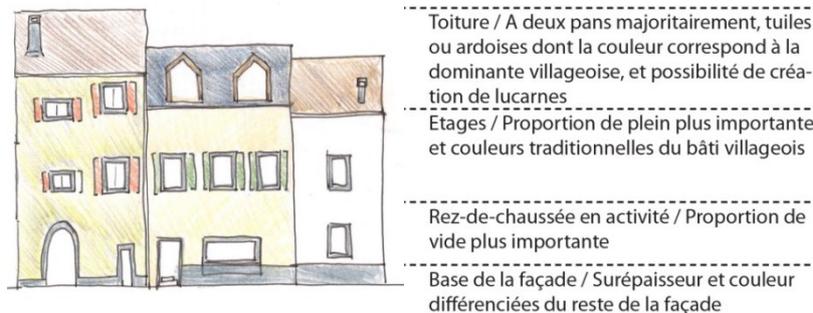


Figure 1 : Typologie de la zone village

Zone moyenne densité

La zone de moyenne densité présente des constructions et un tissu bâti hétéroclite issus notamment des temporalités différentes de développement des bâtiments de cette zone. En effet, les possibilités de construction de cette zone sont régies par différents plans de quartier ou plans partiels d'affectation qui définissent deux systèmes différenciés.

Le système A correspond aux développements récents (2007-2014) à proximité et à l'intérieur du plan partiel d'affectation du « Grand Cercllet » et en bordure de la route du Simplon. La longueur de certains ensembles construits est relativement importante (pouvant dépasser 100 m) et les différents bâtiments sont composés, d'une manière générale, de trois étages et combles habitables. Toutefois, le traitement différencié, qui caractérise notamment les bâtiments de la zone village, est peu marqué dans la zone de moyenne densité. Les différentes constructions se distinguent les unes des autres plutôt au niveau de la teinte des façades que de la volumétrie, de la forme des toitures ou de la diversité des ouvertures. Pour le surplus, les espaces extérieurs de ce système sont, en général, composés de jardins privatifs.

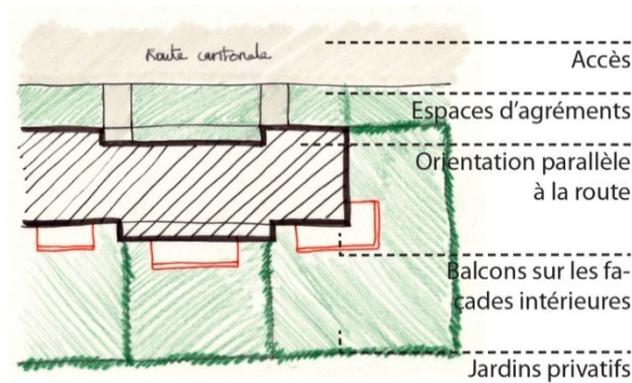


Figure 2 : Typologie du système A

Le système B représente les développements de la fin du 20^{ème} siècle (1960 – 1990) localisés au sud du village de Roche et notamment dans le cadre du plan de quartier « Pré de la Cava ». La typologie des constructions de ce système correspond à des bâtiments dont la façade la plus longue est de 25 à 35 m et le nombre d'étages situé entre 4 et 5. Les plus longues façades de ces constructions sont, de manière générale, orientées est-ouest favorisant l'éclairage naturel des logements. Une des particularités du système B est que les bâtiments n'ont pas de rapport direct avec le réseau viaire (pas de constitution de front bâti) et que cette trame urbaine dégage ainsi d'importants espaces d'agrément. Toutefois, il est important de relever que ces espaces d'agrément sont peu utilisés.

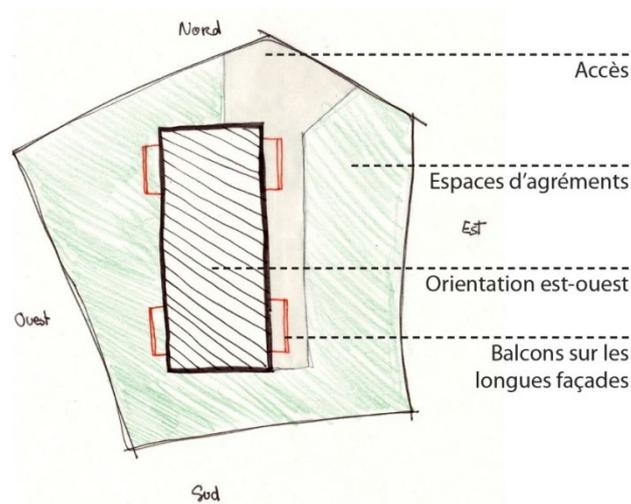


Figure 3 : Typologie du système B

Maillage des espaces ouverts et de mobilité douce

Le village de Roche est composé d'une multitude d'espaces ouverts de tailles et d'importances différentes. Ces espaces ouverts participent à la délimitation du tissu historique du village et permettent également d'aérer la trame bâtie existante.

Les différents espaces ouverts qui composent le village de Roche peuvent être résumés de la manière suivante :

- parcs publics végétalisés ;
- places et placettes publiques minérales ;
- espaces viticoles ;
- jardins communautaires ;

- jardins privés.

Le réseau de mobilité douce du village de Roche regroupe des liaisons dites « en site propre » telles que les trottoirs et les pistes cyclables et des liaisons dites « partagées » comme c'est le cas pour des routes / rues partagées entre les piétons et les véhicules (sans présence d'un trottoir par exemple).



Figure 4 : Maillage des espaces ouverts et mobilité douce

Méthodologie

Une démarche participative a été organisée le 28 novembre 2019, dans le cadre du processus de révision du plan d'affectation communal. L'objectif de cette soirée a été d'une part de présenter à la population les premières réflexions de la Municipalité et du mandataire sur ce projet et d'autre part de permettre à la population de s'exprimer sur cette révision du plan d'affectation communal ainsi que d'orienter et d'alimenter les réflexions pour la suite de ce processus de révision.

38 habitants ont participé à la soirée, dont trois sont également commerçants et deux employés communaux. La Municipalité était par ailleurs présente, mais est restée en retrait lors des ateliers.

Suite à cette démarche participative, la Municipalité et son mandataire élaboreront l'avant-projet puis le projet définitif de plan d'affectation communal. A la fin de ce processus de production, le projet définitif sera présenté à la population lors d'une séance d'information publique.

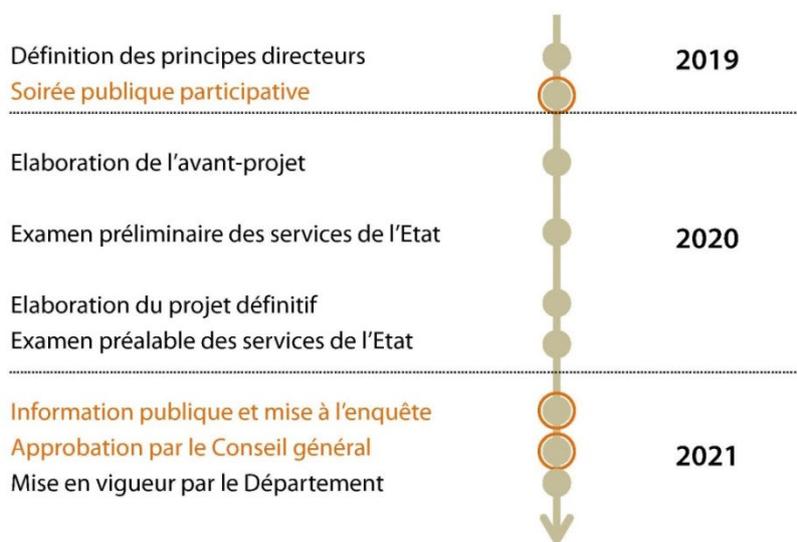


Figure 5 : Calendrier de la révision du plan d'affectation communal

Communication et information

L'invitation à la démarche participative a été effectuée par un courrier envoyé à l'ensemble de la population ainsi qu'aux entreprises présentes sur le territoire communal de Roche.

Les acteurs présents à cette démarche participative étaient principalement des habitants de la commune de Roche. Etaient également présents des représentants de la Commune et de la Municipalité ainsi que le bureau Repetti sàrl.

Démarche participative

L'animation de l'atelier a été assurée par le bureau Repetti et introduit par un mot d'accueil de la part de M. Christophe Lanz, syndic.

Un accueil a été effectué à l'entrée de la salle avec une feuille de présence ainsi qu'avec la distribution d'étiquettes nominatives et une gommette de couleur. L'atelier s'est clôturé par une information sur la suite de la procédure de révision du plan d'affectation communal. Un verre de l'amitié a également été offert, en guise de remerciement aux participants.

L'objectif de la démarche participative était d'aboutir à des pistes de réflexions, de récolter des propositions et d'arriver à une synthèse concertée. Pour cela la démarche participative s'est déroulée en deux temps :

- **Phase d'information** sur le contexte et la procédure de révision du plan d'affectation communal ainsi que sur le déroulement de la soirée, détaillant notamment le rôle des participants.

- **Phase de travail de groupe** des participants sur la base de différents travaux. Cette phase avait notamment pour objectif de consolider le diagnostic en identifiant les forces et faiblesses du village de Roche au travers des trois thématiques différentes détaillées ci-dessous : zone village, zone moyenne densité et maillage des espaces ouverts et de mobilité douce.

1) Zone village

Le premier exercice de groupe a consisté à relever les aspects valorisants et dégradants de l'état actuel de la zone village. Ce travail de groupe devait permettre de discuter et d'identifier les éléments qui étaient consensuels pour le groupe et de les noter sur une feuille prévue à cet effet. Le but de cette partie de la démarche participative était de pouvoir juger, de manière sensible, les aspects importants qu'il serait pertinent de conserver dans la zone village et d'identifier ceux qui n'étaient pas souhaités.

Le même exercice était ensuite demandé aux participants sur les principes d'affectation et de réglementation proposés par la Municipalité et son mandataire pour cette zone. Afin d'alimenter les discussions au sein du groupe, il était conseillé de reprendre les éléments proposés lors des discussions sur l'état actuel et d'identifier dans quelle mesure les principes réglementaires futurs péjoraient ou amélioraient la situation de la zone village.

Afin de pondérer le poids de chacune des propositions effectuées par le groupe, les participants pouvaient ensuite coller, de manière individuelle, des gommettes vertes ou rouges sur les différentes propositions du groupe. Une gommette verte signifiait que la proposition du groupe avait beaucoup d'importance pour la personne qui l'avait collé alors qu'au contraire, la gommette rouge signifiait que la personne accordait moins d'importance à la proposition.

2) Zone moyenne densité

Ce second exercice s'est déroulé de la même manière que le précédent, mais sur la zone de moyenne densité.

3) Maillage des espaces ouverts et de mobilité douce

Le troisième exercice qui était proposé aux participants a consisté, dans un premier temps, à remplir un questionnaire individuellement sur le maillage des espaces ouverts et la mobilité douce. Dans un second temps, les participants étaient invités à identifier sur un plan les liaisons de mobilité douce qu'il serait judicieux de créer ou de requalifier ainsi que de localiser les éventuelles places de stationnement qu'il serait pertinent de supprimer.

Synthèse de la démarche participative

Cette partie a comme objectif de résumer les principaux résultats ressortis de la démarche participative, sur la base des trois exercices proposés aux participants.

L'atelier a regroupé 38 personnes réparties en quatre groupes. L'ensemble des participants étaient des habitants de Roche.

1. Zone village

Le premier exercice a permis aux quatre différents groupes d'identifier et de relever les aspects valorisants et dégradants de la zone village dans son état actuel et son état futur.

Etat actuel

L'ensemble des groupes indique que les qualités du village de Roche sont bonnes et méritent d'être conservées. Selon la majorité des groupes, les formes architecturales qui composent le village sont variées, notamment en ce qui concerne la forme des toitures et la volumétrie. L'ensemble des constructions s'intègrent de manière harmonieuse et définissent l'identité villageoise. Certains groupes relèvent que la hauteur actuelle des bâtiments est intéressante et qu'il ne faudrait pas aller au-delà de l'existant. Un groupe indique que pour maintenir et valoriser l'identité actuelle du village, il conviendrait de conserver les éléments ruraux et historiques que présentent certaines constructions.

Au niveau des toitures, il a été indiqué que leur diversité participe à l'esprit et l'identité du village. Il est relevé que l'absence de toiture plate au sein du village est un élément favorisant la qualité et l'esthétisme de ce secteur. Une minorité des groupes indique que les lucarnes à un pan ne sont pas toujours un élément valorisant le patrimoine du village.

Plusieurs groupes relèvent que les espaces verts existants sont nécessaires au maintien de l'identité et des caractéristiques du village. Il est donc important de conserver ses espaces végétalisés. A ce sujet, une minorité de groupe mentionne que la zone village manque de verdure et de petits espaces verts. Toujours concernant les espaces ouverts, les différents groupes s'accordent majoritairement pour dire qu'il manque des lieux de rencontre au sein du village de Roche.

Le manque de commerce dans le village de Roche est également un aspect soulevé par une majorité de groupes.

Etat futur

En ce qui concerne les principes d'affectation et de réglementation futurs, la majorité des groupes indique qu'il est nécessaire de maintenir la hauteur actuelle des constructions (9m à la corniche ou 12m au faite). Plusieurs groupes relèvent qu'il sera nécessaire de mettre une limite supérieure pour la pente des toitures et demandent d'autoriser l'aménagement de balcons-baignoire (lucarnes inversées). Toujours concernant les toitures, il est relevé qu'il est nécessaire de ne pas permettre la réalisation de toiture plate au sein du village au risque de ternir l'esthétisme et l'identité actuelle de ce secteur. De plus, un groupe mentionne qu'il est nécessaire d'imposer une largeur d'avant-toit minimum.

Certains groupes souhaitent que les principes réglementaires futurs permettent le maintien du patrimoine et de l'esthétisme actuel du village de Roche. Il est également relevé qu'il sera nécessaire de tenir compte des modifications du climat (augmentation des températures et augmentation des fortes précipitations) dans les réflexions menées sur le devenir du village.

Quelques personnes ont estimé qu'il serait judicieux de ne pas prévoir de nouvelles constructions. Toutefois, au vu des gommettes que les membres du groupe ont mis sur cette proposition, cette dernière n'a pas fait l'unanimité.

Un groupe relève qu'il est important de maintenir les espaces plantés de vignes au sein de village.

Finalement, un des éléments relevé par l'ensemble des groupes concerne la limitation de la vitesse de la circulation à l'intérieur du village, notamment en lien avec la sécurisation des piétons de ce secteur. Toujours concernant la mobilité, un groupe propose la mise en place d'un macaron, par secteur, pour les habitants de Roche et demande également l'agrandissement des places de stationnement de la bâtie. Toutefois, il est important de noter que la réglementation de la vitesse ou l'aménagement du domaine public n'est pas traité

directement lors de la révision d'un plan d'affectation communal, mais plutôt dans le cadre d'un projet routier.

2. Zone de moyenne densité

Etat actuel

Systeme A :

La majorité des groupes s'accordent pour dire que la distance entre les bâtiments et la route cantonale (Route du Simplon) est trop petite. La longueur de certain ensemble de bâtiments est perçue comme étant trop importante et que les espaces extérieurs partagés ne sont pas assez nombreux. Selon une minorité de groupe, l'architecture de certains ensembles de constructions est trop uniforme et mériterait d'être plus diversifiée.

La mixité sociale actuelle est, selon un groupe, intéressante et il est important de la maintenir.

Systeme B :

L'ensemble des groupes s'accordent pour dire que les espaces d'agrément et extérieurs de ce système sont importants et participent à la qualité de ce secteur. A ce sujets, un groupe relève qu'il serait nécessaire d'aménager ces espaces afin d'en favoriser l'appropriation par les habitants du secteur.

Finalement la densité des deux systèmes est considérée comme étant raisonnable.

Etat futur

L'ensemble des groupes indique qu'il est nécessaire de maintenir la parcelle n° 751 en zone villas. La possibilité de développer des activités tertiaires ou secondaires non gênant dans cette zone est jugé pertinente.

Une minorité des groupes relève qu'il serait nécessaire de conserver le maximum d'espaces de verdure pour participer à l'animation et la convivialité de cette zone.

Concernant la constructibilité, les différents groupes relèvent qu'il est nécessaire que les constructions futures ne dépassent la hauteur de celles existantes et que les avant-toits doivent être limités à moins de 2m. La limitation à 30m d'une construction est perçue positivement et ainsi que le décalage de minimum 2m entre deux constructions d'un ensemble bâti. Finalement, la distance entre les bâtiments devrait, selon un groupe, être limitée à 5m et non pas 10m comme proposée.

3. Questionnaire

Le questionnaire était structuré en deux parties principales comprenant d'une part des questions sur les espaces ouverts du village et d'autre part sur l'accessibilité et la mobilité. Cette partie vise à restituer statistiquement les principaux résultats obtenus. Les résultats sont détaillés dans des tableaux mis en annexe.

A. Informations générales

Le questionnaire a permis dans un premier temps d'indiquer quels types d'usagers étaient présents à la soirée. Comme mentionné précédemment, l'ensemble des participants à la démarche participative étaient des habitants de la commune de Roche. Parmi, les 35 personnes ayant répondu au questionnaire, trois étaient également des commerçants et deux personnes travaillaient dans la commune.

B. Espaces ouverts

Sur la base des résultats des questionnaires, il est constaté que les espaces ouverts importants pour la population sont le Parc des Saulniers (94%), les parcs publics végétalisés (86%), les terrains de sport (71%) et les espaces viticoles (66%). Il est intéressant de relever que les différents espaces ouverts mentionnés prioritairement par les participants sont des espaces végétalisés. A contrario, les places et placettes minérales étaient jugés moins importantes (43%). Les jardins communautaires et les jardins privés ont été relevés respectivement par les participants à 43% et 54%.

En termes de fréquentation de ces différents espaces ouverts, les résultats montrent que le Parc des Saulniers est l'espace le plus fréquenté par les participants (69% s'y rendent au moins une fois par semaine). Les autres

espaces ouverts les plus fréquentés sont les parcs publics végétalisés (49%), les terrains de sports (43%) et les jardins privés (37%).

Toujours selon les réponses au questionnaire, il est intéressant de constater qu'un peu moins de la moitié des participants considère que le village de Roche ne manque pas d'espaces ouverts (49%). Si des espaces ouverts devaient être créés ou requalifiés, les participants considèrent que ceux-ci devraient être des espaces ouverts au public à prédominance végétale alors que seuls un ou deux participants souhaiteraient des espaces à prédominance minérale. Par ailleurs, il a été indiqué qu'il serait intéressant de développer plus d'aires/places de jeux.

Finalement, plus 80% des participants considèrent que les espaces ouverts qui composent le village de Roche sont importants et qu'ils pourraient faire l'objet de réflexions pour leur développement (mobiliers urbains, jeux, végétalisation, cheminements, etc.). Pour un peu moins d'un tiers des participants, les espaces ouverts doivent être maintenus en l'état (29%). Et pour conclure, aucun participant ne souhaite que les espaces ouverts disparaissent au profit de projet de densification du tissu urbain.

C. Accessibilité et mobilité

Sur la base des résultats des questionnaires, la marche est le moyen de transport le plus utilisé par les participants lors de leurs déplacements au sein du village (94%), ensuite vient le vélo (60%) puis la voiture (34%). Les transports publics, en raison du peu de liaisons au sein du village, sont peu utilisés par les participants (9%).

Concernant l'offre de places de stationnement pour les modes doux (vélos, trottinettes, etc.), les participants jugent à plus d'un tiers qu'elles sont satisfaisantes (37%), un peu plus d'un quart jugent qu'elles sont peu satisfaisantes (29%). 6% des participants indiquent que les places de stationnement pour les modes doux sont très satisfaisantes et 9% les jugent leur nombre insatisfaisant.

Plus des deux tiers des participants (74%) utilisent le réseau de mobilité douce du village pour des déplacements de loisirs, alors qu'un peu plus de la moitié (51%) l'utilisent pour des déplacements de la vie quotidienne. Seulement cinq personnes (14%) l'utilisent pour des déplacements domicile – travail.

La fréquence d'utilisation du réseau de mobilité douce est variée et ne présente pas de particularités marquantes. Plus des deux tiers des participants utilisent le réseau de mobilité douce au moins une fois par semaine (69%). Parmi ceux-ci, un peu moins d'un quart l'utilisent plusieurs fois par jour (23%).

Le maillage de mobilité douce du village de Roche est jugé satisfaisant par une large majorité des participants (63%) alors qu'un peu plus d'un quart le considère peu satisfaisant (29%).

Finalement et concernant la qualification des liaisons du réseau de mobilité douce, les participants l'ont considérée comme suffisantes à 40% alors que 26% des participants les ont jugé insuffisantes. Au niveau de la sécurité des liaisons de mobilité douce, 6% seulement des participants ont considéré qu'elles étaient sécurisées et 22.9% les ont jugés peu sécurisées (la majorité n'a pas fait de commentaire sur ce point).

4. Liaisons de mobilité douce et stationnement

Pour cette partie de la démarche participative, il était demandé aux quatre groupes d'indiquer, sur le plan prévu à cet effet, les liaisons de mobilité douce à créer ou à requalifier. Cet exercice a permis de relever et de localiser les secteurs qui ne sont pas reliés entre eux par des liaisons de mobilité douce ou les liaisons qui sont peu voir pas sécurisées pour ce mode de déplacement.

Sur cette base, les éléments marquants relevés par les différents groupes sont les suivants :

- Créer une liaison de mobilité douce et notamment une piste cyclable sur la Route des Vernes à la sortie du village en direction de Rennaz (élément relevé par la majorité des groupes).
- Créer une liaison de mobilité douce (piétonne) entre les centres commerciaux localisés au Sud du village et le reste du village (élément relevé par la majorité des groupes).
- Créer une liaison de mobilité douce sur le Chemin de Pré Clos entre la zone artisanale au Sud et la gare et limiter la vitesse des transports motorisés sur ce tronçon à 30 km/h (élément par la majorité des groupes).
- Créer une piste cyclable sur la Route du Simplon à partir la sortie du village et en direction de Rennaz (élément relevé par une minorité de groupes).

- Créer une liaison de mobilité douce entre le village et le site des anciennes carrières et se réapproprier l'espace des carrières (élément relevé par une minorité de groupes).
- Limiter la vitesse des véhicules motorisés à 20km/h sur la Rue du Grand-Cerlet (élément relevé par une minorité de groupes).
- Sécurisation des passages piéton sur la Route du Simplon (élément relevé par une minorité de groupes).
- Pas de diminution du nombre de place de stationnement (élément relevé par la majorité des groupes). Une minorité de groupe souhaite en créer à proximité de la gare.

La carte ci-dessous synthétise les éléments reportés par les 4 groupes. Les éléments marquants les plus relevés sont illustrés en rouge et les éléments les moins relevés sont en bleu.



Figure 6 : Carte de synthèse des liaisons de mobilité douce à créer / requalifier

Synthèse

Cette démarche participative aura permis de confirmer et d'affiner les premières réflexions sur les principes d'affectation et de réglementation futurs.

Plus particulièrement, il est intéressant de constater que la majorité des préoccupations des participants à la démarche participative sont partagées par une majorité des acteurs liés à la révision du plan d'affectation communal. Un premier exemple consiste au maintien des qualités patrimoniales et identitaires actuelles du village. Deuxièmement, la révision du plan d'affectation prévoit aussi de porter une attention particulière au traitement des caractéristiques architecturales et patrimoniale des futures constructions de la zone de moyenne densité, notamment au niveau de leur intégration dans le tissu urbain existant, à l'orientation des construction ou encore au maintien et à l'aménagement des espaces extérieurs qui composent cette zone.

Sur cette base, la révision du plan d'affectation communal tâchera de tenir compte au mieux des constats et propositions relevés dans le cadre de cette démarche participative. Il est toutefois primordial de rappeler que tous ne pourront pas être retenus, dépendamment notamment de leur faisabilité technique et légale. Ce sera donc à la Commune, accompagnée par des spécialistes, de trouver les meilleures solutions permettant d'assurer la cohérence d'ensemble des dispositions réglementaires des différentes zones du village et permettre ainsi de répondre aux thématiques qui semblent largement partagées entre la population et les autorités politiques.

Annexes

Fiche de groupe « Zone village »

Zone village	
ÉTAT ACTUEL	ÉTAT FUTUR
Les toitures actuelles correspondent à l'esprit et l'identité du village (non-uniformes)	Maintenir hauteur maximale de 12m au faite
Le bus 2M ne passe plus dans le village, limitant les nuisances à la population habitant la zone village.	Pas de toits plats autorisés (non aux toits plats)
Manque de lieux de rencontre et petits commerces, manque de "chaleur" et de convivialité,	Autorisation de balcons balgaires (oui au balcon balgaires)
Manque de verdure et de petits espaces verts	
Zone 50 km/h pouvant être dangereux jusqu'à la rade des Vernes	

Zone village	
ÉTAT ACTUEL	ÉTAT FUTUR
La qualité architecturale du village actuel est le fruit d'un développement qui s'est construit pendant des siècles. L'état actuel du centre du village convient à l'ensemble des participants	Des modifications et transformations de l'habitat construit sont possibles tout en respectant l'architecture, le cadre et la typologie des constructions. Dans le cadre du développement du village, il faut également tenir compte de la mobilité du climat (chaleur) et prévoir des solutions pour gérer les points d'eau.
	Nous devons à l'unanimité la protection des vignes.
	Préserver les places publiques et conviviales. Étudier des dispositions pour ralentir le trafic dans les rues une limitation à 30 et l'heure serait bienvenue. Spécifiquement pour la sécurité des enfants.
	Ceci en général pour pacifier le trafic.
	agrandir les places de parc en haut de la bâtisse
	Créer un parking par secteur pour le parking
	ne pas supprimer les balcons balgaires mais bien renouveler

Zone village	
ÉTAT ACTUEL	ÉTAT FUTUR
Garder tout les espaces verts existants Ne pas les remplacer dans le village	<u>Toitures</u> Mettre une limite inférieure à 80% pour l'inclinaison
Garder l'interdiction de la construction de toits plats (limiter la hauteur des bâtiments existants)	Hauteur des constructions Maintenir la hauteur Max. à 9m <u>Avent-toits</u> Maintenir un avant-toit minimum de 50cm
Maintien et valorisation des patrimoines rural et historique	Balcons-balgaires autorisés Ouvrures architecturales autorisées

Zone village	
ÉTAT ACTUEL	ÉTAT FUTUR
La vitesse trop élevée dans le village	Moins de bâtiments
L'aménagement est curie et harmonieux (couleurs, diversité, ...)	Maintien de l'esthétique actuelle
Il n'y a pas assez de commerces au centre	Limiter la vitesse
Les bâtiments sont cohérents (pas de vestiges)	Création d'espace vert au favorisant les rencontre
Les espaces verts sont nécessaires	Mettre une limite sup. aux pentes de toitures
Les lucarnes à un pan ne sont pas esthétiques Les lucarnes ne sont pas toujours une réussite	
Il n'y a pas d'espace public de rencontre	

Fiche de groupe « Zone de moyenne densité »

Zone de moyenne densité	
ÉTAT ACTUEL	ÉTAT FUTUR
Zones de mixité sociale (système A)	Il faut limiter les vitesses
Le système B est moins mixte	La parcelle 751 est dans le PPA de Jt-Cerbet
Le système B est aéré et convivial	Les avant-toits devrait être plus limité que 20m
	Parcelle 751 en zone villa

Zone de moyenne densité	
ÉTAT ACTUEL	ÉTAT FUTUR
Système A: séparer une plus grande distance entre la route et les bâtiments avec de la place de stationnement.	Système A: Maintenir les dimensions proposées de 20m en cas de construction en décalé.
Système B: Maintenir des espaces d'agèments comme déjà en place	<u>Définition de la zone</u> Parcelle 751 est à garder en zone villa.
Système A: Manque des places de jeux	① Garder la zone en zone villa.
Système A: Limiter la longueur de construction de bâtiment	

Zone de moyenne densité	
ÉTAT ACTUEL	ÉTAT FUTUR
<p>Système A Nous pensons que l'architecture est uniforme et trop près de la route cantonale.</p> 	<p>architectes habitans et secondaires non généralisés approuvés</p> <p>Conserver le maximum de verdure.</p>
<p>Pour le système B. Nous pensons que la verdure est importante et doit être conservée car les bâtiments apportent une excellente qualité de vie aux locataires. Les espaces verts sont vivement appréciés par les enfants</p> 	

Zone de moyenne densité	
ÉTAT ACTUEL	ÉTAT FUTUR
<p>Privatisation des espaces verts</p> 	<p>Distance entre les bâtiments de minimum 5m à respecter</p> 
<p>Non aménagement (manque) des espaces verts</p> 	<p>Hauteur des futurs bâtiments ne devraient pas dépasser les constructions actuelles</p> 
<p>Longueur Longueur des bâtiments locaux</p> 	
<p>Densité actuelle raisonnable</p> 	

Atelier I : Tableaux de synthèse des résultats du questionnaire

Nombre de questionnaires remplis : 35

Renseignements			
Thème	Catégorie	Nombre de réponses	Pourcentage
Type d'utilisateurs	commerçant	3	7.0%
	travailleur	2	4.7%
	habitant	35	81.4%
	usages des services de prox.	3	7.0%
	usager occasionnel	0	0.0%
	autres	0	0.0%

A. Espaces ouverts			
Question	Proposition de réponse	Nombre de réponses	Pourcentage
Q.1 Quels sont, selon vous, les espaces ouverts importants et structurants présents au sein du village ?	Parc des Saulniers	33	94.3%
	Terrains de sports	25	71.4%
	Parcs publics végétalisés	30	85.7%
	Places et placettes publiques minérales	15	42.9%
	Vignes	23	65.7%
	Jardins communautaires	15	42.9%
	Jardins privés	19	54.3%
	Autres	4	11.4%

Q.2 Parmi les espaces ouverts mentionnés ci-dessus, le(s)quel(s) fréquentez-vous et à quelle fréquence ?	Parc des Saulniers	24	68.7%
	1-2x / an	1	
	1-2x / mois	9	
	1-2x / semaine	11	
	Tous les jours	3	
	Terrains de sports	15	42.9%
	1-2x / an	4	
	1-2x / mois	3	
	1-2x / semaine	8	
	Tous les jours	0	
	Parcs publics	17	48.6%
	1-2x / an	5	
	1-2x / mois	9	
	1-2x / semaine	3	
	Tous les jours	0	
	Places et placettes publiques minérales	7	20.0%
	1-2x / an	1	
	1-2x / mois	6	
	1-2x / semaine	0	
	Tous les jours	0	
	Vignes	6	17.1%
	1-2x / an	4	
	1-2x / mois	0	
	1-2x / semaine	0	
	Tous les jours	2	
	Jardins communautaires	3	8.6%
	1-2x / an	0	
	1-2x / mois	1	
	1-2x / semaine	1	
	Tous les jours	1	
	Jardins privés	13	37.1%
	1-2x / an	0	
	1-2x / mois	0	
	1-2x / semaine	1	
Tous les jours	12		
Place de jeux	3	8.6%	
1-2x / an	0		
1-2x / mois	3		
1-2x / semaine	0		
Tous les jours	0		
Bassin de rétention du Grand Cerlet	1	2.9%	
1-2x / an	0		
1-2x / mois	0		
1-2x / semaine	1		
Tous les jours	0		
Q.3 Selon vous, le village de Roche manque-t'il d'espaces ouverts ? Si oui, le(s)quel(s) ?	Non	17	48.6%
	Espaces ouverts au public	12	34.3%
	Espaces privatifs	0	0.0%
	Espaces à prédominance minérale	1	2.9%
	Espaces à prédominance végétale	8	22.9%
	Autre	3	8.6%

Q.4 Les espaces ouverts publics qui composent le village de Roche sont-ils importants à vos yeux ?	oui et doivent faire l'objet d'une réflexion pour leur développement	29	82.9%
	oui et maintenu en l'état	10	28.6%
	indifférent	0	0.0%
	non, ces espaces doivent être valorisés au travers d'un processus de densification / valorisation	0	0.0%

B. Accessibilité et mobilité			
<i>Question</i>	<i>Proposition de réponse</i>	<i>Nombre de réponses</i>	<i>Pourcentage</i>
Q.5 Quelle est le type de mobilité que vous utilisez lorsque vous vous déplacez dans le village ?	transports individuels motorisés	12	34.3%
	transports deux-roues motorisés	0	0.0%
	transports en commun	3	8.6%
	vélo / vélo électrique	21	60.0%
	marche	33	94.3%
	autres	0	0.0%
Q.6 L'offre en place de stationnement pour les modes doux (vélos, trottinette, etc.) est selon vous :	très satisfaisante	2	5.7%
	satisfaisante	13	37.1%
	peu satisfaisante	10	28.6%
	insatisfaisante	3	8.6%
	sans avis	7	20.0%
Q.7 Pour quelle raison utilisez-vous le réseau de mobilité douce du village de Roche ?	déplacement domicile - travail	5	14.3%
	déplacement de la vie quotidienne	18	51.4%
	déplacement pour les loisirs	26	74.3%
	autres	4	11.4%
Q.8 Quelle est votre fréquence moyenne d'utilisation du réseau de mobilité douce du village ?	plusieurs fois par jour	8	22.9%
	une fois par jour	7	20.0%
	plusieurs fois par semaine	9	25.7%
	moins de 1-2 fois par semaine	3	8.6%
	occasionnellement	7	20.0%
	jamais	1	2.9%
Q.9 Le maillage de mobilité douce du village de Roche est selon vous :	très satisfaisant	2	5.7%
	satisfaisant	22	62.9%
	peu satisfaisant	10	28.6%
	insatisfaisant	0	0.0%
	sans avis	1	2.9%
Q.10 Comment qualifieriez-vous les liaisons de mobilités douces existantes :	Suffisantes	14	40.0%
	Sécurisées	2	5.7%
	Continues	1	2.9%
	Insuffisantes	9	25.7%
	Peu sécurisées	8	22.9%
	Discontinues	3	8.6%
	Autres	1	2.9%

DÉMARCHE PARTICIPATIVE
RÉVISION DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

QUESTIONNAIRE

RENSEIGNEMENT (souligner les informations suivantes)

Type d'usager	Commerçant	Habitant	Usager des services de proximité
	Travailleurs	Usager occasionnel	Autres : ...

MAILLAGE DES ESPACES OUVERTS ET MOBILITÉ

A. ESPACES OUVERTS

Q.1 Quels sont, selon vous, les espaces ouverts importants et structurants présents au sein du village ?

- Parc des Saulniers
- Terrains de sports
- Parcs publics
- Places et placettes publiques minérales
- Vignes
- Jardins communautaires
- Jardins privés
- autre : ...

Q.2 Parmi les espaces ouverts mentionnés ci-dessus, le(s)quel(s) fréquentez-vous et à quelle fréquence ?

- | | | | | |
|--------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> 1-2x / an | <input type="checkbox"/> 1-2x / mois | <input type="checkbox"/> 1-2x / semaine | <input type="checkbox"/> Tous les jours |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> 1-2x / an | <input type="checkbox"/> 1-2x / mois | <input type="checkbox"/> 1-2x / semaine | <input type="checkbox"/> Tous les jours |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> 1-2x / an | <input type="checkbox"/> 1-2x / mois | <input type="checkbox"/> 1-2x / semaine | <input type="checkbox"/> Tous les jours |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> 1-2x / an | <input type="checkbox"/> 1-2x / mois | <input type="checkbox"/> 1-2x / semaine | <input type="checkbox"/> Tous les jours |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> 1-2x / an | <input type="checkbox"/> 1-2x / mois | <input type="checkbox"/> 1-2x / semaine | <input type="checkbox"/> Tous les jours |

Q.3 Selon vous, le village de Roche manque-t'il d'espaces ouverts. Si oui, le(s)quel(s) ?

- non
- espaces ouverts au public
- espaces privés
- espaces à prédominance minérale
- espaces à prédominance végétale
- autres : ...

Q.4 Les espaces ouverts publics qui composent le village de Roche sont-ils importants à vos yeux ?

- oui et doivent faire l'objet d'une réflexion pour leur développement (mobilier urbain, espace de jeux pour enfants, végétalisation, etc.)
- oui et maintenu en l'état
- indifférent
- non, ces espaces doivent être valorisés au travers d'un processus de densification / valorisation

B. ACCESSIBILITÉ ET MOBILITÉ

Q.5 Quelle est le type de mobilité que vous utilisez lorsque vous vous déplacez dans le village ?

- transports individuels motorisés
- transports deux-roues motorisés
- transports en commun
- vélo / vélo électrique
- marche
- autres : ...

Q.6 L'offre en place de stationnement pour les modes doux (vélos, trottinette, etc.) est selon vous :

- très satisfaisante
- satisfaisante
- peu satisfaisante
- insatisfaisante
- sans avis

Q.7 Pour quelle raison utilisez-vous le réseau de mobilité douce du village de Roche ?

- déplacement domicile - travail
- déplacement de la vie quotidienne (achats, médecin, enfants, etc.)
- déplacement pour les loisirs
- autres : ...

Q.8 Quelle est votre fréquence moyenne d'utilisation du réseau de mobilité douce du village ?

- plusieurs fois par jour
- une fois par jour
- plusieurs fois par semaine
- moins de 1-2 fois par semaine
- occasionnellement
- jamais

Q.9 Le maillage de mobilité douce du village de Roche est selon vous :

- très satisfaisant
- satisfaisant
- peu satisfaisant
- insatisfaisant
- sans avis

Q.10 Comment qualifieriez-vous les liaisons de mobilités douces existantes :

- suffisantes
- sécurisées
- continues
- insuffisantes
- peu sécurisées
- discontinues
- autres : ...

C. TRAVAIL DE GROUPE SUR LE PLAN « ESPACES OUVERTS ET MOBILITÉ DOUCE »

Q.11 En groupe, identifiez sur le plan les liaisons de mobilité douce qu'il serait judicieux de créer.

Q.12 Les exigences cantonales en matière de stationnement imposent de limiter le nombre de place de stationnement. Indiquez sur le plan, en groupe, où vous les réduiriez.